

**Décision N°21-20 portant nomination d'une directrice-adjointe
d'un département de recherche**

Le Président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 712-2 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu les statuts du département de recherche CHANGES - Sciences sociales des changements contemporains ;

Vu la démission de Mme Marie Coris en date du 10 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil du département CHANGES en date du 28 janvier 2021;

DECIDE

Article 1 :

Madame Aurélie LALANNE est nommée directrice-adjointe du département de recherche CHANGES - Sciences sociales des changements contemporains, à compter du 01 février 2021.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 16 février 2021
en deux exemplaires originaux,
Manuel TUNON de LARA

